

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE : UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE CHEMILLE-EN-ANJOU ET LE PARC EOLIEN CITOYEN DE L'HYROME

Ce mercredi 6 avril 2022, les représentants du parc éolien citoyen de l'Hyrôme et le Centre Communal d'Action Social de Chemillé-en-Anjou ont signé une convention de partenariat dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. Par ce partenariat, des actions financées par le parc éolien seront réalisées par le CCAS cette année.

Le Parc éolien de l'Hyrôme est une société dédiée à l'exploitation d'un parc éolien citoyen de cinq machines entre les communes déléguées de Chanzeaux et Valanjou, à Chemillé-en-Anjou. Elle est détenue à 50% par des citoyens et à 50% par des collectivités locales.

L'électricité produite est vendue à Enercoop, fournisseur d'électricité 100% renouvelable. Un revenu complémentaire "citoyen" versé par Enercoop permet au parc de financer des actions en faveur de la transition écologique et sociétale sur le territoire de Chemillé-en-Anjou. Ainsi, de nombreuses actions sont menées autour de la pédagogie des enjeux énergie-climat, la mise en place de panneaux d'informations autour du parc éolien, l'organisation de conférences, l'accompagnement au passage à la mobilité électrique, etc.

Lutte contre la précarité énergétique

Selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8 % de son revenu.

En 2018, 20% des ménages du territoire de Mauges Communauté, soit environ 10 000 foyers, étaient en situation de précarité énergétique. Par ailleurs, 22% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique pour leurs déplacements (chiffres issus du plan climat de Mauges Communauté). Des difficultés qui s'accroissent avec l'augmentation actuelle des prix de l'énergie. Pour les actionnaires du parc éolien citoyen de l'Hyrôme, il est important que ses retombées économiques profitent au territoire, y compris aux habitants qui sont le plus vulnérables face au prix de l'énergie. Il a donc été décidé d'apporter une attention particulière à la lutte contre la précarité énergétique auprès des publics fragiles du territoire.

Les actions prévues sur le territoire de Chemillé-en-Anjou

En signant un partenariat, le parc éolien citoyen de l'Hyrôme s'engage à financer diverses actions en 2022. Celles-ci seront menées par le CCAS avec l'appui ponctuel d'intervenants extérieurs :

- Organisation d'ateliers à destination d'habitants de Chemillé-en-Anjou pour les sensibiliser aux questions de l'énergie et de son utilisation
- Distribution de kits « éco-énergie » qui permettent de réduire la consommation d'eau et d'électricité

- Organisation de visites à domicile pour apporter à des habitants de Chemillé-en-Anjou des conseils personnalisés, afin qu'ils réduisent leur consommation d'énergie et d'eau
- Formation d'un ou plusieurs agents communaux pour assurer ces visites

Les partenaires visent un objectif d'environ 40 foyers bénéficiaires de ces actions en 2022, et le partenariat pourrait être reconduit sur les années suivantes.

A propos

Le Parc éolien citoyen de l'Hyrôme est une société ayant pour but l'exploitation d'un parc citoyen de 5 éoliennes entre Chanzeaux et Valanjou (Chemillé-en-Anjou), mis en service en 2020. Cette société est détenue par :

- **Cit'éole Hyrôme** : société regroupant 371 actionnaires du territoire qui participent à la gouvernance et au financement du parc et ainsi à la réappropriation de la question énergétique par les citoyens. Créée sous l'impulsion de l'association Atout Vent en Chemillois qui est également à l'origine du parc citoyen de la Jacterie, mis en service en 2016.
- **Énergie Partagée** : Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées. www.energie-partagee.org
- **Mauges Energie** : Mauges Energies est une société d'économie mixte locale créée à l'initiative de Mauges Communauté pour assurer le développement des ENR sur le territoire des Mauges, dans l'objectif de mettre en place des boucles énergétiques vertueuses. A terme, Mauges Energies permettra aussi l'autofinancement de la politique de transition écologique du territoire, et notamment des actions inscrites dans le plan climat air énergie des Mauges.
- **Alter Energie** : Outil des collectivités locales au service de la transition énergétique en Maine-et-Loire, Alter Energies développe de manière opérationnelle leurs stratégies d'énergies renouvelables en développant, en finançant et en exploitant ces projets. Créée en 2010, Alter Energies est une Société d'économie mixte (SEM).

Contacts : Sébastien Cesbron, président, contact@hyrome.fr et Raphaël Traineau raphael.traineau@energie-partagee.org 06.83.83.20.74

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chemillé-en-Anjou est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées. Cet organisme fournit en effet des renseignements et des services à divers publics. Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.

Enercoop est un fournisseur d'électricité 100% renouvelable, locale et citoyenne. Organisé sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), il achète la production du parc éolien de l'Hyrôme et la commercialise auprès des consommateurs du territoire (particuliers, entreprises et collectivités). Un bonus citoyen mis en œuvre par Enercoop permet au parc de financer des actions complémentaires en faveur de la transition écologique et sociétale.
